



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 28 Octobre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 22 Octobre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 23

NOMBRE DE VOTANTS : 28

Objet : Dons de lits bébés

Présents : 23

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAU Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) à BORRELLY Marie-Claire, LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée) à Martial Christophe, PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à Stéphane PINSTON, POUCHARD Éric (LANSAC) à FUSEAU Michaël, TARIS Roger (Tauriac) à GUINAUDIE Valérie.

Absents excusés : 4

BLANC Jean Franck (Teuillac), Madame BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), TABONE Alain (Cubzac les Ponts),
Absents : 5



BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard).

Secrétaires de séance : **Nadia BRIDOUX-MICHEL**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2122-22, 10°

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.3212- 2 et L. 3212-3

Considérant le stock restant de lits

- 2, du multi-accueil « GALOPINS DES VIGNES », domicilié, Le Bourg, à Pugnac
- 2, de la Maison de la Petite Enfance, domiciliée, 10 rue des Roses à Saint-André-de-Cubzac

Considérant le remplacement desdits lits par des lits permettant de répondre aux normes d'évacuation en cas d'incendie auxquelles nos ERP doivent répondre,

Considérant les préconisations émises par les services de la Protection Maternelle et Infantile, dans le cadre du « *Guide de bonnes pratiques et engagement à respecter, les conditions d'hygiène et de sécurité pour l'exercice de la profession d'assistant(e) maternel(le) et d'assistant(e) familial(e) accueillant des enfants de moins de 6 ans* »,

Considérant que les conditions à une renonciation à créance sont remplies,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De faire don des lits bébés à des assistantes maternelles, seules ou regroupées en Maison d'Assistants maternelles, dans le cadre du renouvellement de leur matériel de puériculture.

N°2020-158

Envoyé en préfecture le 30/10/2020
Reçu en préfecture le 30/10/2020
Affiché le 
ID : 033-243301223-20201028-2020_158-DE



Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture
Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 29 Octobre 2020

La Présidente



Valérie GUINAUDIE



Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301223-20201028-2020_158-DE

